



Chancellerie d'Etat

Postgasse 68
Case postale
3000 Berne 8
+41 31 633 75 11
info.sta@be.ch
www.be.ch/cha

Chancellerie d'Etat, case postale, 3000 Berne 8

Philippe Dietschi
+41 31 636 18 38
philippe.dietschi@be.ch

Destinataires de la procédure de consultation

Berne, le 18 septembre 2020

Notre référence : 2019.STA.556
Classification : Non classifié

Loi sur les prestations financières accordées aux membres du gouvernement. Modification portant sur les rentes de retraite (mise en œuvre de la motion 035-2018)
Ouverture de la procédure de consultation

Madame, Monsieur,

Par arrêté du 16 septembre 2020, le Conseil-exécutif a habilité la Chancellerie d'Etat à soumettre la modification de la loi sur les prestations financières accordées aux membres du gouvernement à la procédure de consultation.

Avec les modifications proposées, les membres du gouvernement qui quittent l'exécutif ou qui ne sont pas réélus devraient dorénavant voir leur salaire maintenu pendant trois ans au maximum au lieu de toucher une rente de retraite comme c'était le cas jusqu'ici. Le salaire devrait s'élever à 65 pour cent du salaire ordinaire.

Les documents soumis à la consultation sont publiés sur Internet à l'adresse www.be.ch/consultations.

Nous vous saurions gré de nous faire parvenir votre avis avant le 18 décembre 2020 par la poste (Chancellerie d'Etat du canton de Berne, Postgasse 68, 3000 Berne 8) ou par courriel (politischesgeschaefte.sta@be.ch).

M. Philippe Dietschi se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (031 636 18 38 ; philippe.dietschi@be.ch).

En vous remerciant d'avance de votre participation, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos respectueuses salutations.

Chancellerie d'Etat

Christoph Auer
Le chancelier

Pièces jointes

- Projet de loi
- Synopsis (droit en vigueur – projet de loi objet de la consultation)
- Rapport
- Tableau de réponse
- Liste des destinataires de la procédure de consultation
- Communiqué de presse du 18 septembre 2020